

Le secteur de la microfinance au Tchad

BIM n° - 08 septembre 2009

Le BIM de ce jour vous propose un aperçu du secteur de la microfinance au Tchad. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le profil Tchad du Portail de la microfinance http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/tchad/, dont est tiré cet article.

Naissance de la microfinance au Tchad

Les premières expériences de crédit remontent au début de l'indépendance avec la création de la Société mutuelle de développement rural (**SMDR**) devenue, à partir de 1965, Office national de développement rural (**ONDR**). Cette institution étatique accordait des crédits pour les matériels agricoles et des crédits intrants qui n'ont pas bien été remboursés faute de professionnalisme.

Dans les années 1983-1985, après la grande sécheresse qu'a connue le pays, plusieurs ONG étrangères (Acra, Care et Oxfam notamment) et tchadiennes (Assaild, Darna, Belacd) sont également intervenues dans le financement du monde rural en intégrant des composantes microcrédits à leurs activités. Ces crédits visaient le rééquipement des familles après la grave sécheresse et la guerre subies par le pays.

En 1984, a été créée **Vita-Projets-Entreprises**, par un accord de coopération entre le Gouvernement tchadien et une ONG américaine dénommée Vita (Volunteers In Technical Assistance). Celle-ci restera l'institution de microcrédit de référence du pays jusque dans la 1^{ère} moitié des années 1990.

Les premières véritables coopératives d'épargne et de crédit dénommées « clubs d'épargne et de crédit ont été créées à partir de 1985 par des paysans de la région de Pala. Ces clubs, organisés plus tard en réseau (**Ucec-MK**) grâce à l'appui du diocèse de la localité et de Caritas Suisse, ont commencé non pas par les activités de crédit mais par la sensibilisation à l'épargne, se développant sur le modèle Raiffeisen.

Cette approche, imitée dans d'autres régions du sud du pays et au niveau de la capitale (réseau **Urcoopec** mis en place par l'Etat Tchadien et le Pnud), a permis un essor important de la microfinance au début des années 1990.

L'adoption à partir de 2002 de la réglementation **Cobac-Cemac** régissant l'activité de microfinance va accroître ce développement avec notamment l'émergence des deux premiers établissements de microfinance (EMF) sous forme de société anonyme (Finadev Tchad, Express union). Cet essor du secteur sera toutefois marqué par des crises à partir de 2004 au niveau de plusieurs institutions notamment du plus grand réseau de la capitale, l'Urcoopec.

Le paysage des acteurs aujourd'hui

Selon le recensement effectué en juin 2008 par l'Association Professionnelle Tchadienne des Etablissements de Microfinance (APT-EMF), il existe **210 établissements** de microfinance au Tchad. Ces établissements sont situés, pour plus de 90 % de leur effectif, dans la partie méridionale du pays et interviennent en milieu rural et milieu urbain en même temps.

Dans leur majorité, les établissements de microfinance du Tchad fonctionnent en réseau, rares sont ceux qui ont choisi d'exercer leurs activités de façon indépendante.

Les principales structures de microfinance en activité au Tchad sont :

- ▷ **Ucec-MK** (Union des clubs d'épargne et de crédit du Mayo-Kebbi) : le plus grand réseau du Tchad (1^{ère} catégorie). Il a son siège à Pala, au sud-ouest du pays à la frontière avec le Cameroun.
- ▷ **Ucec MC** (Union des coopératives d'épargne et de crédit du Moyen-Chari) : implanté dans la région du Moyen-Chari au sud-est du pays, c'est le 2^e réseau du pays en termes de volume d'activité.
- ▷ **Asdec** : implanté depuis 1994 dans les régions du Logone et de la Tandjilé, le réseau est organisé selon le modèle Cveca. Il est appuyé par plusieurs partenaires dont Intermon – Oxfam, Swissaid.
- ▷ **Urcoopec** (Union régionale des coopératives d'épargne et de crédit) : le réseau dispose de 8 caisses urbaines toutes implantées à N'djamena. Depuis 2004, il connaît une crise de croissance et de gouvernance.
- ▷ **Acel** (Alliance pour le crédit et l'épargne locale) : réseau créé par le Ministère de l'Agriculture avec l'appui financier de la BAD dans la zone soudanienne.
- ▷ **Finadev** : 1^{er} EMF agréé du pays, Finadev est née de la volonté de la Financial Bank d'intervenir dans la microfinance au Tchad avec l'appui de la SFI. Elle est techniquement appuyée par Horus Finance.
- ▷ **Express union** : société d'origine camerounaise, elle est spécialisée dans le transfert d'argent. Elle a démarré ses activités en 2007 et compte environ une dizaine d'agences dans le pays.

L'Association professionnelle tchadienne des établissements de microfinance (**APT-EMF**) a été créée en novembre 2002 lors d'une assemblée générale constitutive tenue à N'djamena.

L'APT-EMF dispose d'un bureau exécutif à la tête duquel se trouve le Président, M. Dingamyo Djininga, Directeur du réseau Asdec de Moundou. Un secrétariat exécutif, chargé de la gestion courante des activités, est en cours de mise de place, avec l'appui du Pnud/Fenu à travers le Projet entrepreneuriat coopératif.

193 EMF sont membres de l'APT-EMF au 30 juin 2008.

Le cadre légal et réglementaire de la microfinance

L'exercice de l'activité de microfinance au Tchad est régi par la réglementation Cobac – Cemac commune à la zone Cemac promulguée le 13 avril 2002.

Cette réglementation comporte deux parties principales :

- ▷ les règlements relatifs aux conditions de contrôle et d'exercice de l'activité de microfinance dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ;
- ▷ les normes prudentielles appelées règlements Cobac.

Selon cette réglementation, la supervision du secteur de la microfinance est confiée à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac). Pour faciliter la mise en œuvre des normes prudentielles et harmoniser les procédures comptables, la Cobac a publié le Plan comptable des établissements de microfinance (PCEMF) pour la zone Cemac.

Les autorisations d'agrément sont accordées par le ministère des Finances et du Budget après avis conforme de la Cobac.

Au 30 juin 2008, 155 EMF ont reçu l'agrément parmi lesquelles 153 coopératives et 2 EMF de la 2^e catégorie.

La politique nationale de développement du secteur

Rédigé en juin 2008, le document de la stratégie nationale de la microfinance a été validé par le ministère de l'Economie et du Plan en juillet 2008. Son adoption par le gouvernement tchadien est attendue dans un avenir proche.

Cette stratégie ambitionne de travailler sur les principaux axes suivants :

- 1) Un renforcement du cadre institutionnel ;
- 2) Un plus grand accès aux pauvres et populations à faibles revenus aux services financiers ;
- 3) Le développement de partenariats stratégiques entre les banques et les EMF et la disponibilité des prestataires de services locaux qualifiés.

Pour en savoir plus

La microfinance au Tchad en chiffres : http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/tchad/chiffres

Plus d'informations sur les acteurs du secteur :
http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/tchad/acteurs

Télécharger la Stratégie nationale de microfinance 2009-2013
http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/tchad/strategie

Document sur le Cadre institutionnel et juridique des EMF au Tchad :
<http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/22940/>